

Prix du livre juridique,
11 octobre 2014,
Discours prononcé par M. Claude Bartolone,
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel, cher Jean-Louis Debré,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil constitutionnel,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je suis très heureux de vous retrouver ici, aujourd'hui, pour le sixième salon du livre juridique.

En quelques années, cette manifestation est devenue, grâce à vous, une véritable institution. Une institution d'autant plus utile, qu'elle permet aux étudiants, aux praticiens, aux juristes – jeunes et moins jeunes – de se rencontrer et d'échanger.

Oui utile, car nous évoluons dans un monde juridique trop souvent cloisonné ; par métiers, par spécialités, par fonctions. Je fais chaque jour ce constat, en ma qualité de Président de l'Assemblée nationale. Dès mon élection, j'ai ainsi pu noter à quel point ceux qui votent la loi et ceux qui l'analysent, ont peu l'occasion de dialoguer.

Voilà pourquoi je tiens à remercier sincèrement le Conseil constitutionnel et le club des juristes de m'avoir proposé d'être, cette année, le Président d'honneur du jury du prix du livre juridique.

Ce salon a également, pour moi, valeur de symbole.

Il en dit long sur l'évolution qu'a connue le Conseil constitutionnel au cours des dernières années, sous votre présidence, cher Jean-Louis Debré. Si avec la fameuse QPC, la Constitution est, plus que jamais, « *descendue parmi les hommes* » – pour reprendre l'heureuse formule du doyen Vedel – le Conseil constitutionnel leur a, quant à lui, ouvert grand ses portes.

Le droit occupe, chaque jour, une place un peu plus importante au sein du débat public dans notre pays. Et cela, nous le devons en partie à l'action du Conseil constitutionnel.

Non seulement parce que le droit constitutionnel irrigue désormais toutes les branches du droit, mais aussi parce que vous veillez, au quotidien, à ce que les citoyens s'approprient les problématiques juridiques.

Promouvoir la place du droit dans le débat public, favoriser sa meilleure appréhension, ce sont justement les objectifs que s'est fixé le club des juristes.

Je tiens, à ce titre, à remercier tout particulièrement son secrétaire général, le professeur Nicolas MOLFESSIS, et à travers lui, tous les membres de ce club de réflexion.

Quand je vois le succès de cet évènement -qui a réuni, l'année dernière, près de 3 500 visiteurs -je ne regrette pas d'avoir décidé d'organiser avec le club des juristes, le 28 novembre prochain, un grand colloque à l'Assemblée nationale sur la procédure législative. J'attends juste, cher professeur, autant de participants ! Monsieur le Président du Conseil constitutionnel, vous m'excuserez pour cette « page de pub ». Et cela d'autant plus que vous avez accepté de clôturer ce colloque.

Je tiens, enfin, à remercier le secrétaire général du Conseil constitutionnel, Marc Guillaume, dont nous savons tous ici à quel point il contribue à faire vivre cet évènement.

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Le salon du livre juridique offre une occasion unique pour les étudiants, les professionnels, les passionnés, de rencontrer ceux qui ont marqué leur matière et leur époque.

C'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux talents.

Les ouvrages que nous avons choisi de récompenser, aujourd'hui, l'illustrent parfaitement.

Avant de remettre ces deux prix, je tiens à remercier les membres du jury, qui ont pris le temps de sélectionner ces deux livres parmi les 110 ouvrages transmis par les maisons d'édition.

Le prix du livre juridique 2014 est attribué à l'ouvrage de Bernard STIRN et de Yann AGUILA, intitulé « *Droit public français et européen* ».

Ce livre, publié par les éditions Dalloz et Les Presses de Sciences po, est issu des cours qu'ils donnent, chaque année, au sein du prestigieux établissement de la rue Saint Guillaume.

Je le dis souvent : je ne suis ni magistrat, ni avocat, ni même juriste. Je suis, dans le cadre du mandat qui m'a été confié, législateur, et en tant que législateur, en tant qu'élu, toutes mes pensées sont tournées vers la chose publique, le service public, l'action de l'État et des collectivités territoriales.

Voilà pourquoi, sans doute, lorsque j'ai ouvert votre ouvrage, j'ai été happé.

Être happé par un ouvrage juridique, pour moi, c'est assez rare...

Mais il ne faut que quelques dizaines de minutes, pour comprendre que l'on tient entre ses mains, ce qu'il est convenu d'appeler « un ouvrage de référence ».

Celui que les étudiants qui préparent leurs examens, ou leurs concours, attendent avec impatience.

Celui que les étudiants, lorsqu'ils ont fini leurs études, décident de conserver.

Celui que l'agent public, le juriste, garde précieusement, à portée de main, dans son tiroir ou dans sa bibliothèque.

Votre livre présente, dans un style fluide, didactique et synthétique, les principales évolutions du droit public. Des évolutions qui ne sont que le miroir des transformations qu'a connues notre société. Il peint, en 600 pages, un portrait de l'État et du droit qui s'impose à lui en ce début de XXI^{ème} siècle.

Ce livre prend ainsi le relais du manuel de *Droit administratif* rédigé par Bernard Stirn et le regretté Guy Braibant.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à ce grand serviteur de l'État. Il aurait été sans doute heureux de voir que le manuel, *Droit administratif*, laisse place à un livre intitulé

Droit public français et européen. Lui, qui fut l'un des rédacteurs de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

C'est d'ailleurs l'un des mérites évidents de cet ouvrage. Il n'aborde pas la question européenne comme un simple chapitre. Il traite, au contraire, du « droit public européen ». C'est-à-dire d'un droit où s'entrecroisent et convergent le droit national, le droit de l'Union européenne et le droit de la Convention européenne des droits de l'homme.

Il nous rappelle ainsi, combien l'Europe s'est bâtie sur des règles de droit, définies conjointement par les représentants du peuple et les juges de notre continent. Que l'Europe n'est pas un objet extérieur, qui s'impose à nous. Que c'est nous qui la construisons.

Il accorde également toute sa place « au dialogue des juges », ce dialogue que vous avez enseigné, cher Bernard Stirn, à plusieurs générations d'étudiants.

En proposant à Yann Aguila de vous rejoindre dans cette aventure, vous perpétuez une tradition. Celle des manuels qui traversent les âges.

Un manuel frappé du beau sceau du juge administratif.

Ensemble, vous avez réussi à synthétiser les grandes problématiques qui se posent aujourd'hui en matière de droit public.

J'ai lu ainsi, avec une attention toute particulière, votre chapitre consacré à la loi et à sa qualité, ou plutôt à ses faiblesses. J'y ai retrouvé bien des éléments mis en avant dans un récent rapport de l'Assemblée nationale, consacré à la nécessaire refonte de la procédure législative.

Pour tous ceux que cela intéresse, je le répète : rendez-vous le 28 novembre !

Cher Bernard STIRN, cher Yann AGUILA, c'est un grand plaisir pour moi de vous remettre, au nom du club des juristes et du Conseil constitutionnel, ce chèque de 5 000 euros.

À travers moi, à travers ce prix, je crois que ce sont aussi des milliers d'étudiants qui vous remercient. Des étudiants qui n'ont pas tout oublié de ce que vous leur avez appris. Des étudiants qui savent ce qu'ils vous doivent.

Je vais maintenant remettre le prix du livre de la pratique juridique. Il est attribué cette année, à Pierre Sablière pour son remarquable ouvrage, intitulé *Droit de l'énergie* et publié aux éditions Dalloz.

Cher Pierre Sablière, je dois vous l'avouer : je n'ai pas encore terminé de lire votre ouvrage...

Il faut dire qu'il fait 3000 pages !

Je sais d'ailleurs que les membres du jury ont tout d'abord cru que c'était un « collectif » tant l'œuvre que vous avez accomplie est titanesque, et force le respect.

C'est l'ouvrage d'un praticien du droit pour les praticiens du droit.

L'ouvrage de celui qui fut pendant 17 ans responsable des affaires juridiques d'EDF. De celui qui occupa les fonctions de conseiller juridique à la Commission de régulation de l'énergie pendant près de 12 ans, avant de devenir consultant auprès du Médiateur national de l'énergie. Un passionné qui a su réunir, en un seul volume, toutes les informations disponibles sur le droit de l'énergie.

Voilà pourquoi si je n'ai pas terminé votre ouvrage, j'ai en revanche demandé à la bibliothèque de l'Assemblée nationale d'en commander plusieurs exemplaires.

Pour le reste, c'est avec un grand intérêt que j'ai consulté le passage consacré aux différents contrôles parlementaires sur le secteur de l'énergie ou encore vos développements sur le code minier.

Voilà un ouvrage exhaustif, dans lequel les praticiens trouveront les réponses à toutes leurs questions. Un ouvrage qui sera également « une référence » dans le domaine de la pratique juridique.

Cher Pierre Sablière, conformément à la tradition du prix du livre juridique, nous vous offrons ce Jérôme de « *Gevrey Chambertin Clos la justice* ». Il pourra vous accompagner pendant les longues soirées de mise à jour annuelle de ce livre, qui est appelé à devenir « la bible » du droit de l'énergie.

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je vous invite à vous plonger dans les ouvrages qui sont présentés aujourd'hui.

Je vous invite à aller à la rencontre de vos auteurs, de vos lecteurs.

À alimenter le débat public, qui plus que jamais, dans notre pays, a besoin d'idées, de rigueur et de sens.

Je vous remercie.